

# INFOS CORONAVIRUS COVID-19



Depuis le début de cette crise sanitaire inédite, Patrick GEENENS, Maire de Ronchin, prend régulièrement la parole pour partager avec vous les informations et décisions prises par la municipalité. Découvrez les principales mesures à retenir :

## Les écoles

Les établissements scolaires seront totalement désinfectés pour la reprise. Les garderies et restaurants scolaires seront ouverts.



## Les masques

la municipalité a commandé des masques pour l'ensemble de la population. Une distribution sera organisée par les services de la Ville. Les modalités de retrait seront communiquées ultérieurement. En parallèle de la dotation donnée par la Mairie et la Région des Hauts-de France, un collectif d'habitants « Les masques solidaires - Ronchin » fabrique des masques grand public et notamment des masques adaptés à la morphologie des enfants.

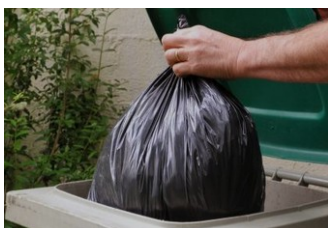


## Collecte des déchets

Les jours de collecte des déchets non recyclables restent inchangés.

Pour les déchets recyclés, les prochaines collectes annoncées pour Ronchin :

- **Les mardis 5 et 19 mai** : Collecte monoflux (bacs et sacs / bouteilles et papiers mélangés).
- **Le jeudi 14 mai** : Collecte biflux (bacs cloisonnés / bouteilles et papiers séparés).



## Réouverture du cimetière de Ronchin

- Le cimetière est ouvert du lundi au samedi de 8h00 à 12h00.
- L'entrée s'effectue côté Charles St Venant.
- Le nombre de personnes présentes et réparties sur le site est limité à 20.
- Il est demandé de ne pas se rassembler, de ne pas aller à la rencontre d'autres personnes, de respecter les gestes barrières (distanciation, pas de contacts).



## Le point de vente

Après avoir obtenu la dérogation de la Préfecture, le point de vente du vendredi soir (situé place de la République de 17h00 à 20h00) sera à nouveau ouvert à partir du 1<sup>er</sup> mai. Des commerçants vous y attendront dans le strict respect des recommandations sanitaires.



## Actualités

Pour suivre toutes les actualités de la Ville, rendez-vous sur [www.ville-ronchin.fr](http://www.ville-ronchin.fr) ou sur la page **Facebook : Ville de Ronchin**.

